



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du mardi 13 décembre 2022**

**N°16 – D.13.12.2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**6.3. Aide à la mobilité étudiante dans le cadre de la *Graduate School@UGA***

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, BARBIER Emmanuel, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, LAURENT Alain, ADAM Véronique, BORRAS Isabelle, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, SIMIAND Marie-Christine, FEIGE Jean-Jacques, DEVILLERS Thibaut, VINCENT Thierry, LABRIET Pierre, FORESTIER Gérard.

**Membres représentés :** BERZIN Corinne (donne procuration à BORRAS Isabelle), Elsa MERLE (donne procuration à VINCENT Thierry), SCHWARTZ Jean-Luc (donne procuration à LAMBLIN Jacob), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGEAT Véronique (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à ADAM Véronique), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), PERSICO Simon (donne procuration à MERMILLOD Martial), MICHEL Mickaël (donne procuration à SCOLAN Virginie), CHALON Nathalie (donne procuration à FORESTIER Gérard).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente du 6 décembre 2022,

Considérant que dans le cadre du projet SFRI-*Graduate School@UGA*, une action est dédiée à la mobilité sortante des étudiants qui participent à un programme thématique de la *Graduate School@UGA*.

Considérant que cette action permet de soutenir financièrement un étudiant de la *Graduate School@UGA* qui souhaite effectuer un stage à l'étranger, dans le cadre de son projet de recherche.

Considérant la proposition suivante quant à la procédure d'attribution d'aides financières à la mobilité internationale dans le cadre du dispositif « Structuration de la formation par la recherche dans les Initiatives d'Excellence » projet *GS@UGA* suivante :

- **Montant et nombre d'aides financières octroyées par an :**

Ces aides sont **d'un montant forfaitaire compris entre :**

- 2 000€ pour un stage compris entre 2 et 4 mois,
- 3 000€ pour un stage de plus de 4 mois.

*Nb* : la durée prise en compte est celle du stage dans la structure d'accueil (qui peut être différente de la durée de mobilité, notamment quand le stage s'effectue en fin de mobilité académique).

Chaque année, à partir de 2023, ce sont, en moyenne, 60 aides financières qui pourront être octroyées, soit entre 4 et 5 par programme thématique/an (quelle que soit la durée du stage).

- **Critères d'attribution pour les étudiants de la *GS@UGA* :**

- L'étudiant doit être inscrit dans un programme thématique de la *GS@UGA*, pour 2 années,
- L'étudiant ne doit pas être bénéficiaire d'une bourse de mobilité entrante *GS@UGA* (application d'une règle de non cumul),
- Sont éligibles les étudiants *GS@UGA* inscrits en M1 ou M2 (ou équivalent ingénieur).

*Nb* : un étudiant ne pourra bénéficier d'une aide financière qu'une seule fois durant ses deux années de master.

- **Candidatures**

L'étudiant manifeste son intérêt auprès du/des responsables de programmes thématiques en joignant une lettre de motivation synthétique (1 page maximum) mettant en avant le lien et la compatibilité du stage avec son projet de recherche et le lien avec la thématique du programme.

- **Calendrier prévisionnel**

- **10 novembre 2022** : remontée des informations des candidats éligibles et intéressés par une mobilité à l'international (remontées assurées par les Responsables de programmes thématiques).
- **30 novembre 2022 au plus tard** : examen des candidatures par les chargées d'appui, la direction de la *GS@UGA* et la DGD DIT, pour avis favorable ou défavorable.
- **A partir de janvier 2023 (jusqu'à juin 2023)** : départ des étudiants *GS@UGA* en mobilité à l'international.

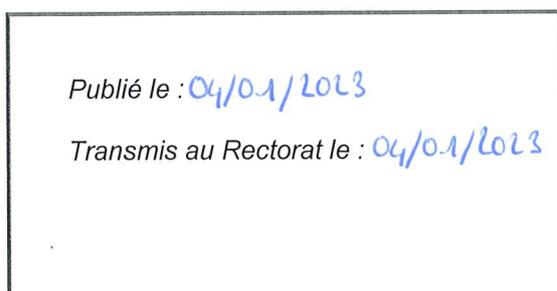
*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la procédure d'attribution d'aides financières à la mobilité internationale dans le cadre du dispositif « Structuration de la formation par la recherche dans les Initiatives d'Excellence » projet *GS@UGA* comme présentée ci-dessus.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la procédure d'attribution d'aides financières à la mobilité internationale dans le cadre du dispositif « Structuration de la formation par la recherche dans les Initiatives d'Excellence » projet **GS@UGA** comme présentée ci-dessus.



Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 décembre 2022

Pour le Président et par délégation

Pour le Président  
et par délégation  
=  
Le Directeur général des services  
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.